



Certificate of Incorporation

Canada Business Corporations Act

Certificat de constitution

Loi canadienne sur les sociétés par actions

Capital Orletto II Inc.
Orletto Capital II Inc.

Corporate name / Dénomination sociale

1065465-5

Corporation number / Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the above-named corporation, the articles of incorporation of which are attached, is incorporated under the *Canada Business Corporations Act*.

JE CERTIFIE que la société susmentionnée, dont les statuts constitutifs sont joints, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Virginie Ethier

Director / Directeur

2018-02-27

Date of Incorporation (YYYY-MM-DD)

Date de constitution (AAAA-MM-JJ)



Form 1
Articles of Incorporation
*Canada Business Corporations
Act (s. 6)*

Formulaire 1
Statuts constitutifs
*Loi canadienne sur les sociétés
par actions (art. 6)*

1	Corporate name Dénomination sociale Capital Orletto II Inc. Orletto Capital II Inc.
2	The province or territory in Canada where the registered office is situated La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social QC
3	The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue Catégories et le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe
4	Restrictions on share transfers Restrictions sur le transfert des actions Aucune
5	Minimum and maximum number of directors Nombre minimal et maximal d'administrateurs Min. 1 Max. 10
6	Restrictions on the business the corporation may carry on Limites imposées à l'activité commerciale de la société Aucune
7	Other Provisions Autres dispositions See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe
8	Incorporator's Declaration: I hereby certify that I am authorized to sign and submit this form. Déclaration des fondateurs : J'atteste que je suis autorisé à signer et à soumettre le présent formulaire.

Name(s) - Nom(s)

Original Signed by - Original signé par

Benoit Chotard

Benoit Chotard

Benoit Chotard

Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding \$5000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).

Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

You are providing information required by the CBCA. Note that both the CBCA and the *Privacy Act* allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

ANNEXE A
AUX STATUTS CONSTITUTIFS DE
CAPITAL ORLETTTO II INC. / ORLETTTO CAPITAL II INC.

Le capital social autorisé de la société est composé d'actions ordinaires, en nombre illimité et sans valeur nominale.

ACTIONS ORDINAIRES

1. Les actions ordinaires, en tant que catégorie, confèrent à leurs détenteurs des droits égaux incluant ceux :
 - 1.1 de voter à toute assemblée des actionnaires;
 - 1.2 de recevoir au cours de chaque exercice financier de la société, quand et lorsque déclarés par les administrateurs de la société, des dividendes aux époques et pour les montants et à l'endroit ou aux endroits que le conseil d'administration peut, à l'occasion, déterminer; et
 - 1.3 de se partager le reliquat des biens lors de la liquidation ou dissolution de la société.

* * * *

ANNEXE B
AUX STATUTS CONSTITUTIFS DE
CAPITAL ORLETTTO II INC. / ORLETTTO CAPITAL II INC.

POUVOIR D'EMPRUNT

Les administrateurs peuvent, par simple résolution, lorsqu'ils le jugent opportun :

- a) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la société;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la société et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables; et
- c) hypothéquer les biens ou autrement grever d'une charge quelconque les biens meubles et immeubles de la société.

Aucune disposition des alinéas précédents ne limite ni ne restreint les emprunts faits par la société au moyen de lettres de change ou billets faits, tirés, acceptés ou endossés par la société ou en faveur de la société.

* * * *



Form 2

Initial Registered Office Address and First Board of Directors

*Canada Business Corporations Act
(CBCA) (s. 19 and 106)*

Formulaire 2

Siège social initial et premier conseil d'administration

*Loi canadienne sur les sociétés par
actions (LCSA) (art. 19 et 106)*

1 Corporate name
Dénomination sociale

Capital Orletto II Inc.
Orletto Capital II Inc.

2 Address of registered office
Adresse du siège social

Care of / À l'attention de : Me Richard Provencher
70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec QC G1K 4B2

3 Additional address
Autre adresse

4 Members of the board of directors
Membres du conseil d'administration

See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

5 Declaration: I certify that I have relevant knowledge and that I am authorized to sign this form.
Déclaration : J'atteste que je possède une connaissance suffisante et que je suis autorisé(e) à signer le présent formulaire.

Original signed by / Original signé par
Benoit Chotard

Benoit Chotard
778-996-4676

Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding \$5000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).

Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

You are providing information required by the CBCA. Note that both the CBCA and the *Privacy Act* allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Schedule / Annexe

Members of the board of directors / Membres du conseil d'administration

Resident Canadian
Résident Canadien

Benoit Chotard	7193 Ridgeview Drive, Burnaby BC V5A 4S1, Canada	Yes / Oui
Normand Drolet	149 Rue des Champs-Élysées, Magog QC J1X 0K9, Canada	Yes / Oui
Octavio Soares	1311 Rue Noirefontaine, Ville de Québec QC G1Y 1N2, Canada	Yes / Oui